

La face cachée des villes à 30 km/h

Votre commune est peut-être confrontée aux enjeux de la généralisation de la limitation à 30 km/h, c'est-à-dire de l'application à 80 % des rues d'une ville de la vitesse maximale de 30 km/h.

Début 2016, Grenoble et 43 communes de son agglomération sont ainsi passées à 30 km/h. L'anniversaire de cette décision est l'occasion de faire le point sur ce phénomène qui s'amplifie : parmi de nombreuses villes, Vannes, Arras, Paris et Rennes sont engagées dans ce processus.

Or, notre étude révèle notamment que la généralisation du « 30 » a les conséquences suivantes : davantage de pollution et de bruit ; une réorganisation de la circulation créant un risque accru d'accidents, notamment pour les cyclistes ; d'inévitables et coûteux aménagements pour faire respecter le « 30 » ; des commerces qui préfèrent s'installer en périphérie plutôt que de dépérir dans des centres-villes anti-voitures. Tout cela, alors que d'autres solutions que la généralisation du 30 km/h existent pour améliorer la sécurité de tous sur les routes.

[Pour accéder à la synthèse, cliquez ici](#)

[Pour accéder à l'étude complète, cliquez ici](#)



ENQUÊTE :
LA FACE CACHÉE
DES VILLES
À 30 KM/H